

Catégorie  
REMORQUE  
SPECIALE

Marque  
M A R O L F

Type:  
RAMPE DE CHARGEMENT  
BASCULANTE (mobile)

Bordereau type  
No. 1980

Moyens de reconnaissance du type: voir dessin au dos.

No. de châssis frappé: A gauche, à l'avant, sur longeron, derrière pompe hydr.

Constructeur: WALTER MAROLF, Fahrzeug- & Anhängerbau, Finsterhennen (BE)

Dimensions:

Voie:	avant: 1'720 mm	arrière: 1'720 mm
Largeur hors-tout:	avant: 2'300 mm	arrière: 2'300 mm
Porte à faux:	avant: 700 mm	arrière: 400 mm
Espattement:		4'900 mm
Longueur hors-tout: (sans timon)		6'000 mm
Hauteur (incl. barres de fixation)		2'140 mm
Longueur du timon (milieu d'oeil au pivot)		1'120 mm

Dim. Intérieures:

Longueur de la rampe	5'200 mm
Largeur de la rampe	2'300 mm
Hauteur depuis le sol (position de marche)	900 mm
Hauteur du pont en position de travail: tout en bas	700 mm
tout en haut: 3'400 mm, angle de basculement 45 °	

Poids:

Poids à vide, carrossé: ess. av. 2'400 kg, ess. ar. 2'400 kg, total 4'800 kg  
Poids en marche (Accessoires chargés)

Construction: Châssis en profil double-T (longeron et traverses) possibilité de poser le cadre au sol par système hydraulique.

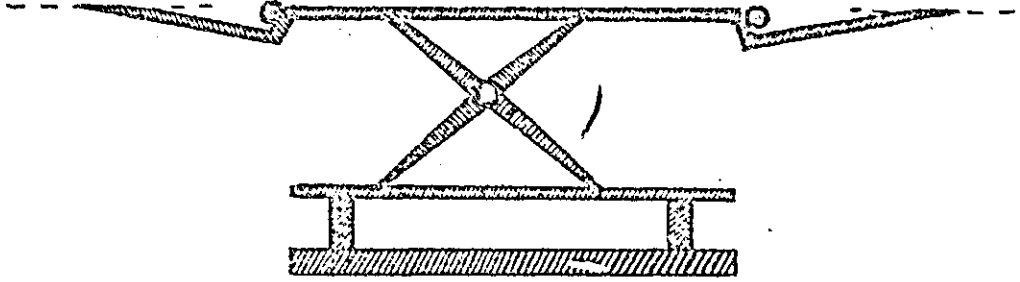
Essieux: 2, en profil carré Roues: en fonte

Suspension: fixe, sans ressorts.

Frein: mécanique, à pince sur les roues arrières. Commande par manivelle à l'arrière du vhc.

Pneumatiques: Bandages 455 x 305 x 100 (simples aux roues av. et arr.)

Equipments 2, catadioptrics blancs, Ø 50 cm, à l'avant, 200 cm de la partie ext. du vhc.  
2, catadioptrics rouges, Ø 50 cm, à l'arrière, 200 cm de la partie ext. du vhc.



Remarques: Immatriculation:

Cette remorque ne peut être transportée d'une place à une autre, qu'avec une permission spéciale du Centre compétent selon l'Article du Cf. de 17.12.1934. Comme moyen de traction seulement camions ou tracteurs entrent en ligne. (Attention au profil!)

Equipments:

Dès l'entrée du crapsucule le véhicule doit être équipé à l'avant avec deux feux blancs. Au lieu des 2 catadioptrics arrière il est recommandable de fixer 2 triangles réfléchissants selon les nouvelles normes internationales (120 cm longueur des côtes).